

## COMMUNE DE MORVILLARS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2014 PROCES VERBAL

L'an deux mille quatorze, le 12 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie,

**Etaient présents :** Françoise RAVEY, Maire,

**Mesdames et Messieurs :** Lydie BAUMGARTNER – Jean-François BOICHARD – Caroline CAMOZZI – Sabine GAY – Michel GRAEHLING – Françoise MOYNE – Régis OSTERTAG – Jean-Christophe POINAS – Virginie REGNAULT – Éric RUCHTI – Jean-Daniel TREIBER – Jean-François ZUMBIHL.

**Etaient excusés :** Michèle CLAISSE (pouvoir à Jean-François ZUMBIHL) – Vincent SPADARO (pouvoir à Françoise RAVEY).

Le Maire ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions. Monsieur Jean-François BOICHARD est désigné secrétaire de séance. Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

#### **1/ PREEMPTION DE LA GARE**

*Rapporteur : Françoise RAVEY*

Lors du conseil municipal du 22 octobre 2013, les élus membres ont décidé de faire valoir le droit de priorité sur la vente de « la gare » de Morvillars.

Le 26 septembre dernier, la Société Nationale des Chemins de Fer français informe la commune de son intention de vendre le bien immobilier pour un montant de 36 000 €.

Le logement est actuellement occupé par M. et Mme Oesterle. Il est rappelé qu'en cas d'usage du droit de propriété, la commune fera son affaire personnelle de la situation locative de M. et Mme Oesterle.

Aussi, au vu de la situation géographique du bien, et compte tenu du faible coût d'acquisition de 36 000 €, Mme le Maire expose l'opportunité d'acquérir « la gare de Morvillars ».

#### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'acquérir la gare de Morvillars au prix de 36 000 €,
- d'autoriser Mme le Maire à signer le compromis de vente,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

#### **2/ REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL**

*Rapporteur : Françoise RAVEY*

Une délibération portant création du régime indemnitaire pour le personnel communal a été votée le 5 septembre 2011.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il a été proposé de revoir le régime indemnitaire et de l'uniformiser à l'ensemble du personnel.

L'Indemnité d'Administration et de Technicité est la prime retenue car elle s'adresse aussi bien au personnel administratif qu'au personnel technique.

Lors du conseil municipal du 30 janvier 2013, la prime d'IAT a été votée au prorata de 70 % du salaire brut mensuel.

Au vu de la bonne implication du personnel, et des risques budgétaires majeurs écartés, il est proposé au Conseil Municipal de verser les 30 % restants.

La dépense supplémentaire équivaut environ à 3 500 € par an et sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de confirmer la proposition du complément de 30 % du salaire brut mensuel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- de proposer au personnel de verser cette prime en deux fois, en juin et en novembre,
- d'inscrire cette dépense au budget communal 2015 soit environ 3 500 € environ par an,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

**3/ CARTES CORA**

*Rapporteur : Françoise RAVEY*

Comme il est de coutume depuis deux ans, une carte de bon d'achat Cora, d'une valeur de 50 €, est remise par Mme le Maire aux employés à Noël.

Il est nécessaire de valider cette décision par délibération.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'autoriser la commande de cartes cadeau pour un montant de 50 €, la somme étant inscrite au budget communal,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

**4/ INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER**

*Rapporteur : Jean-François ZUMBIHL*

L'indemnité annuelle de conseil allouée au Receveur Municipal a fait l'objet d'un arrêté interministériel en date du 16/12/1983 paru le 17/12/1983 au J.O. n° 292C.

Le Receveur Municipal de la Trésorerie de Delle, est en droit de demander l'indemnité relative à la fonction de Receveur Municipal, dont le montant est calculé en fonction de la réglementation en vigueur soit 470.55 €.

**Le Conseil Municipal décide à 7 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions :**

- de décliner le versement de l'indemnité annuelle de conseil allouée à la trésorière pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal estime que c'est une compétence de l'Etat et souhaite proposer une motion à l'Association des Maires du Territoire de Belfort.

**5/ VENTES FONCIERES**

*Rapporteur : Jean-François BOICHARD*

Lors du conseil municipal du 30 juin dernier, il a été décidé de procéder à la vente de parcelles communales.

Les acquéreurs potentiels ont été contactés par écrit.

M. Éric RUCHTI a demandé par courrier en date du 06 avril 2014 un droit de passage sur la parcelle communale cadastrée I 799.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de vendre les chemins communaux sis rue des Rossignols – à proximité du 23 rue Charles de Gaulle – à proximité de la rue De Lattre de Tassigny.

Il n'y a aucun acquéreur pour la parcelle 505 à ce jour.

- de faire procéder au bornage par le cabinet Rollin,
- de procéder au déclassement des parcelles précisément,

- d'autoriser Mme le Maire à signer les compromis de vente,
- de répondre favorablement à la demande de M. RUCHTI pour le droit de passage sur la parcelle communale cadastrée I 799 à (frais de notaire et travaux d'aménagement à la charge du demandeur),
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

## **6/ CONTRAT DU SPECTACLE DE NOEL**

*Rapporteur : Lydie BAUMGARTNER*

Le spectacle de Noël à destination des enfants de Morvillars âgés de 0 à 12 ans est programmé le samedi 13 décembre 2014 à 14 h 45 au gymnase.

Il s'agit d'un spectacle du cirque Gontelle d'une durée d'une heure animé par trois artistes pour un montant de 1 055.00 € T.T.C.

### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de valider le choix du spectacle du cirque Gontelle au prix de 1 055.00 € T.T.C,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

## **7/ MEDIATHEQUE – BOURSE AUX LIVRES**

*Rapporteur : Lydie BAUMGARTNER*

En partenariat avec la médiathèque départementale, Liliana Micovic a procédé au désherbage des livres anciens ou usagés.

Il est possible de mettre en place une bourse aux livres pour proposer à la vente ces livres qui ne figurent plus dans l'inventaire de la médiathèque.

Il est proposé la date du samedi 15 novembre (troisième samedi du mois = ouverture au public).

### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de retenir la date du samedi 15 novembre pour une bourse aux livres à la médiathèque,
- de choisir le montant des prix de vente comme proposé soit 0.20 ct – 0.50 ct et 1 € selon le livre,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

## **8/ COLLEGE LUCIE AUBRAC – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE**

*Rapporteur : Françoise RAVEY*

Un projet de convention de mise à disposition du gymnase a été préparé en collaboration avec Mmes Karine Beaufils Testa et Lydie Baumgartner afin de règlementer l'accès des élèves du collège (document ci-joint).

Cependant, dans l'article 6 « Dispositions générales » est évoqué que l'occupation du gymnase est attribuée à titre gratuit. Ce passage sera à supprimer car ce n'est pas tout à fait le cas. L'indemnité du Conseil Général de 18 € par élève par année vient en déduction du coût réel de 67 € par enfant et par an assumé par le syndicat du collège.

### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de valider la convention telle que présentée en supprimant la phrase « L'occupation est attribuée à titre gratuit »,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

## **9/ ETANCHEITE DU TOIT DE L'EGLISE**

*Rapporteur : Françoise RAVEY*

Lors de la réunion de la commission intercommunale des biens en indivision entre Méziré et Morvillars, les travaux d'étanchéité du toit ont été évoqués et sont incontournables.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'effectuer les travaux d'étanchéité du toit de l'église,
- d'autoriser Mme le Maire à lancer les demandes de subventions,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

**10/ C.A.B. – TRANSFERT DE COMPETENCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

*Rapporteur : Françoise RAVEY*

Lors du conseil communautaire du 16 octobre dernier, les membres présents ont approuvé le transfert de compétence enseignement supérieur et recherche.

Une délibération de chaque commune est nécessaire.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'accepter le transfert de compétence enseignement supérieur et recherche à la C.A.B.,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent.

**11/ VENTE DU CAMION DE POMPIER**

*Rapporteur : Michel GRAEHLING*

Un contact a été pris avec un collectionneur habitant Longeville sur le Doubs, pour la vente du camion de pompier entreposé au SDIS des Tourelles.

Ce dernier a fait une proposition pour le rachat du camion pour un montant de 1 800 € sans effectuer le contrôle technique.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de vendre le camion de pompier pour un montant de 1 800 € sans effectuer le contrôle technique,
- d'autoriser Mme le Maire à signer le certificat de vente.

**12/ QUESTIONS DIVERSES**

Suite au courrier reçu le 3 novembre 2014 par Maître Pichelin concernant la succession de M. Jean Monnier et la proposition à la commune d'acquérir la parcelle A 226 en tant que voirie,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de ne pas acquérir la parcelle cadastrée A 226 appartenant actuellement à la société Viellard et Migeon Cie.

La séance est levée à 23 h